



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par:

Tel:

Email:

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
5, rue Plaetis
L- 2338 Luxembourg

Luxembourg, le 20 août 2020

Réf. : 833x8d93d

Concerne: Question parlementaire n° 2587 du 24 juillet 2020 de Monsieur le Député Gusty Graas et de Madame la Députée Carole Hartmann

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune de la soussignée à la question parlementaire n°2587 du 24 juillet 2020 de Monsieur le Député Gusty Graas et de Madame la Députée Carole Hartmann concernant les "mesures préventives de la démence".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour la Ministre de la Santé

Anne Calteux

Premier Conseiller de Gouvernement

Réponse commune de Mme la Ministre de la Santé et de Mme la Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 2587 du 24 juillet 2020 de Monsieur le Député Gusty Graas et de Madame la Députée Carole Hartmann concernant les « mesures préventives de la démence ».

Malheureusement, il n'existe à ce jour aucun traitement permettant de ralentir ou de stopper l'évolution d'une démence. Il existe par contre des stratégies thérapeutiques permettant de soulager les symptômes. Le développement du système I-care s'inscrit dans cette optique thérapeutique. Cependant, à ce jour, ce système n'a été soumis à aucune évaluation scientifique avec publication dans une revue internationale et critiquée par les pairs. Dans ce contexte, son efficacité n'est pas démontrée. Compte tenu des très nombreuses propositions thérapeutiques existantes, il paraît difficile de financer un traitement qui n'apporte pas, de manière solide, de preuve de son efficacité. Son implémentation n'est donc pas prévue pour le moment au Luxembourg dans le cadre d'une prise en charge de routine.

Afin d'améliorer l'accès aux informations concernant les maladies démentielles, leur diagnostic ou les aides qui existent pour les personnes concernées et leur entourage, le «*Info-Zenter Demenz*» (IZD) a ouvert ses portes en 2016. Il s'agit d'un centre national neutre, conventionné par le ministère de la Famille et de l'Intégration, qui a pour mission d'informer et de sensibiliser gratuitement la population luxembourgeoise sur les différentes formes de démence. Le IZD s'adresse à toutes les personnes atteintes d'une maladie démentielle, à leur entourage et à toutes les personnes intéressées par le sujet. Depuis sa création en 1987, l'Association Luxembourg Alzheimer (ALA) asbl s'investit dans l'aide aux personnes malades et aux membres de leur entourage. L'Association Alzheimer Luxembourg (ALA) dispose d'un conventionnement annuel avec le ministère de la Famille et de l'Intégration pour des missions d'information, de sensibilisation et de soutien aux personnes (gestion Help-line SOS Alzheimer, cours pour les familles, «*Selbsthëllefgrupp*», «*Familjekrees*»).

L'adaptation des prises en charge aux besoins des personnes atteintes d'une maladie démentielle requiert également une formation continue des professionnels du long séjour. Le «*RBS – Center fir Altersfroen*», conventionné avec le ministère de la Famille et de l'Intégration, se consacre depuis plus de vingt ans à cette tâche. Une nouvelle formation psycho-gériatrique est prévue par le projet de loi n° 7524 portant sur la qualité des services pour personnes âgées et il est prévu de la rendre obligatoire pour au moins 40% du personnel d'encadrement prenant en charge des personnes âgées. Enfin, plus généralement, le «*Seniorentelefon*», du ministère de la Famille et de l'Intégration offre une écoute active aux personnes, les informe et les oriente vers les services et les aides les plus adéquats.

Le Plan Démence Prévention se base sur une approche permettant de lutter contre les facteurs de risque de la démence, au stade le plus précoce de la maladie. Son développement a nécessité, pour les premiers mois, de mettre en place une communication importante envers les praticiens pour informer et permettre un recrutement de patients. Ainsi, au début 2020, 154 patients avaient été pris en charge par le plan démence prévention, avec une augmentation récente et substantielle du nombre de participants.